

CONCOURS DE DANSE

Autorisation Parentale

Cette année le concours de danse « Océan Danse » aura lieu le **samedi 4 et/ou dimanche 5 mai 2019 au Palais Des Arts de Vannes.**

Ce concours est avant tout un moment de plaisir afin de pouvoir découvrir ce qui se fait dans d'autres écoles/associations. Cela permet aussi aux danseurs de se produire sur une autre scène que celle dont ils ont l'habitude lors du gala. C'est une grande chance pour eux.

Pour autant, l'élève se doit d'être assidu aux cours et aux répétitions. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de stopper sa participation au concours.

Les 6€ des droits d'inscriptions au concours des candidats sont pris en charge par l'association.

Par ailleurs, sachez que l'inscription en « solo » et/ou « groupe » est payante. (*15€ pour un passage en solo et 5€ par danseur pour une chorégraphie de groupe*).

Merci de fournir aux professeurs avant le 15 décembre :

- **la FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION** au concours à remplir
- **DEUX PHOTOCOPIES** de pièce d'identité de l'élève (CNI / passeport OU Livret de famille) en pensant à en **DECOUPER TOUT LE CONTOUR.**
- **L'AUTORISATION PARENTALE** ci-jointe

Tout dossier incomplet ou remis en retard ne sera pas pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant

..... à participer au concours Océan Danse qui

aura lieu le 4 et 5 mai 2019 au Palais des Arts de VANNES. J'affirme également avoir

pris connaissances de tout ce que cela implique.

Signature des parents
Précédée de la mention

Signature de l'élève